

E

TOUTES LES INFOS SUR LE

Parcours Validation des Acquis de l'Expérience

V.A.E



l'école d'ingénierie
informatique



WWW.EPSI.FR
WWW.EPSI-FORMATIONS.PRO

CAMPUS D'ARRAS

Tél : 03 21 71 33 34

info@arras-epsi.fr

CAMPUS D'AUXERRE*

Tél : 03 86 49 26 65

info@auxerre-epsi.fr

CAMPUS DE BORDEAUX

Tél : 05 56 43 13 13

info@bordeaux-epsi.fr

CAMPUS DE GRENOBLE

Tél : 04 58 00 38 90

info@grenoble-epsi.fr

CAMPUS DE LILLE

Tél : 03 20 34 35 36

info@lille-epsi.fr

CAMPUS DE LYON

Tél : 04 72 85 38 50

info@lyon-epsi.fr

CAMPUS DE MONTPELLIER

Tél : 04 67 04 20 01

info@montpellier-epsi.fr

CAMPUS DE NANTES

Tél : 02 40 76 60 87

info@nantes-epsi.fr

CAMPUS DE PARIS LA DÉFENSE

Tél : 01 55 90 06 30

info@paris-epsi.fr

CAMPUS DE REIMS*

Tél : 03 26 89 60 00

info@paris-epsi.fr

CAMPUS DE RENNES

Tél : 02 40 76 60 87

info@rennes-epsi.fr

CAMPUS DE TOULOUSE

Tél : 05 61 39 03 12

info@toulouse-epsi.fr

QU'EST-CE QUE LA V.A.E ?

Dispositif permettant l'obtention de tout ou partie d'une certification (certification ou titre professionnel) inscrite au RNCP grâce à une expérience professionnelle ou bénévole.

La certification obtenue par la VAE a la même valeur que celle obtenue par la voie de la formation.

À QUOI CA SERT ?

- ▶ Attester d'un niveau professionnel atteint
- ▶ Obtenir une reconnaissance personnelle
- ▶ Faire évoluer sa carrière
- ▶ Développer son employabilité
- ▶ Accéder à un concours, une formation ou un métier exigeant un niveau de certification
- ▶ Légitimer son statut
- ▶ Faciliter une reconversion
- ▶ Anticiper des évolutions
- ▶ Développer sa confiance en soi

QUI PEUT ENTREPRENDRE UNE DÉMARCHE V.A.E ?

L'accès à la VAE est universel. Toute personne peut bénéficier du dispositif à condition de remplir les prérequis éventuels imposés par la certification professionnelle.

Il est ouvert à toute expérience permettant l'acquisition et validation de compétences liées à la certification visée.

DIFFÉRENTES CERTIFICATIONS SONT PROPOSÉES EN VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPÉRIENCE PAR EPSI :

- ▶ Développeur.se Web et Web Mobile - Titre de niveau 5
- ▶ Concepteur.trice Développeur.se d'Applications - Titre de niveau 6
- ▶ Développeur.se en Intelligence Artificielle et Data Science - Certification de niveau 6
- ▶ Expert.e en Informatique et Système d'Information - Certification de niveau 7
- ▶ Chef.fe de projet expert en intelligence artificielle - Certification de niveau 7
- ▶ Expert.e en cybersécurité et sécurité informatique - Certification de niveau 7
- ▶ Délégu.e à la protection des données - Certification de niveau 7
- ▶ Expert.e en ingénierie des données - Certification de niveau 7

ÉTAPE

1

Information et conseil sur la certification

ÉTAPE

2

Dossier de recevabilité

ÉTAPE

3

Accompagnement facultatif pour l'élaboration du dossier et la préparation à la validation

ÉTAPE

4

Soutenance orale du dossier et entretien avec le jury

TARIFS TTC POUR LES V.A.E

ENTRETIEN INFORMATION COSEIL	1h	0€
DOSSIER DE RECEVABILITE Et entretien *	1h	360€
<small>* UNIQUEMENT POUR LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES</small>		
ACCOMPAGNEMENT CONSTITUTION DU DOSSIER V.A.E (Facultatif)		
Titre professionnel niveau 5 DÉVELOPPEUR.SE WEB ET WEB MOBILE	17h	2 040 €
Titre professionnel niveau 6 CONCEPTEUR.TRICE DÉVELOPPEUR.SE D'APPLICATIONS	19h	2 280 €
Certification professionnelle niveau 5 DÉVELOPPEUR.SE EN INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET DATA SCIENCE	19h	2 280 €
Certification professionnelle niveau 7 EXPERT.E EN INFORMATIQUE ET SYSTÈME D'INFORMATION CHEF.FE DE PROJET EXPERT EN INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EXPERT.E EN CYBERSÉCURITÉ ET SÉCURITÉ INFORMATIQUE DÉLÉGUÉE À LA PROTECTION DE DONNÉES EXPERT.E EN INGÉNIERIE DE DONNÉES	21h	3 730 €
Jury de validation	1h30/ 2h	1 680€ PRIX TTC

*Uniquement pour les certifications professionnelles.

ÉTAPE 1 : L'INFORMATION & CONSEIL SUR LA CERTIFICATION

L'entretien est individuel, se fait à distance, il est gratuit et est animé par le pilote national. Sa durée est d'une heure environ.

LES OBJECTIFS :

- ▶ Répondre aux différentes questions générales concernant la VAE.
- ▶ Préciser au candidat s'il satisfait les pré requis de la certification visée en fonction de son parcours professionnel et/ou bénévole.
- ▶ Transmettre au candidat toutes les informations utiles et nécessaires avant tout engagement dans sa démarche de VAE :

- Le référentiel de la certification professionnelle.
- Les informations liées à la recevabilité et les documents associés au dossier.
- Une fiche outil définissant la concordance des expériences en lien avec les compétences du référentiel de la certification.
- Les informations liées à l'accompagnement.
- Les tarifs de la VAE et les possibilités de financement.
- Les modalités d'organisation de la VAE et de la soutenance.

ÉTAPE 2 : LE DOSSIER DE RECEVABILITÉ

Pour un titre professionnel de la DREETS :

- ▶ Le candidat remet le dossier de recevabilité complété et les justificatifs associés à la DDETS.
- ▶ La DDETS vous notifie par écrit si votre dossier est recevable ou non.
- ▶ Si le dossier est recevable, un accompagnement facultatif avec un coach VAE vous est proposé par notre pilote VAE pour l'élaboration de votre dossier et la préparation de la validation finale.
- ▶ Le dossier administratif de prise en charge est mis en place avec le pilote national.

Pour nos autres certifications professionnelles :

- ▶ Le candidat remet le dossier de recevabilité complété et les justificatifs associés au pilote national VAE.
- ▶ Un entretien de recevabilité est organisé et animé par un référent pédagogique. A l'issue, une notification écrite vous est adressée dans les cinq jours vous informant si votre dossier est recevable ou non.
- ▶ Si le dossier est recevable, un accompagnement facultatif avec un coach VAE vous est proposé pour l'élaboration de votre dossier et la préparation de la validation finale.
- ▶ Le dossier administratif de prise en charge est mis en place avec le pilote national.

ÉTAPE 3 : L'ACCOMPAGNEMENT : CONTENU, MOYENS ET MÉTHODES MOBILISÉES

L'accompagnement vous aide à mettre en relation vos compétences avec celles exigées par le référentiel de la certification visée. Il est composé :

- ▶ D'entretiens individuels en présentiel ou en distanciel avec un coach maîtrisant le référentiel de la certification. La durée affectée aux entretiens est pré définie selon la certification visée. Elle peut être personnalisée selon le nombre de blocs de compétences visés, dans l'objectif d'une validation totale ou partielle de la certification. Dans la mise en œuvre, les heures sont planifiées entre le coach et le candidat sur une durée hebdomadaire de 1 à 3 heures.
- ▶ D'un accompagnement personnalisé selon les recommandations émises lors de l'entretien de recevabilité. Il permet au candidat d'approfondir des domaines de compétences selon ses besoins. Un accès à une plateforme pédagogique est prévu sur la durée de l'accompagnement.

Le coach accompagne le(a) candidat(e) dans l'analyse et la rédaction pour la valorisation de ses expériences professionnelles et personnelles. Il utilise en appui un livret de suivi d'accompagnement méthodologique et pédagogique.

Les candidats bénéficient d'outils méthodologiques et pédagogiques telles que des fiches outils, une plateforme pédagogique, un tableau de concordance et d'auto-positionnement...

La pédagogie fait une large place à l'initiative du candidat et à son travail personnel, pour traduire en compétences l'expérience acquise. L'accompagnement s'appuie sur une méthodologie adaptée et individuelle qui prend en compte des aménagements possibles selon les besoins. Un référent handicap est à la disposition des candidats sur chaque campus.

Le service administratif du campus transmet la/les convention(s)/ contrat(s) de prestation VAE pour vos demandes éventuelles de financement par les organismes financeurs et/ou l'entreprise. Le retour du contrat ou convention signé(e) engage mutuellement toutes les parties prenantes au processus de la VAE.

Le candidat remet son dossier complet VAE au pilote national VAE un mois avant la soutenance.

ÉTAPE 4 : LA SOUTENANCE ORALE ET VALIDATION FINALE PAR LE JURY

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

- ▶ Le dossier de validation
- ▶ La soutenance

Le dossier de validation est soutenu à l'oral auprès d'un jury composé de professionnels du secteur visé. A l'issue de la soutenance, le jury se prononce sur :

- ▶ Une validation partielle : le jury prend une décision de validation partielle et indique quelles sont les compétences qui doivent faire l'objet d'une validation complémentaire nécessaire pour obtenir la certification. Dans le cadre d'une validation partielle, les blocs de compétences validés le sont définitivement.

- ▶ Une validation totale. Tous les blocs de compétences sont maîtrisés.

L'attribution de la certification est délivrée par la DDETS pour les titres professionnels et par notre commission nationale pour nos certifications. Pour les blocs de compétences non validés, deux possibilités s'offrent à vous :

- ▶ Présenter à nouveau un nouveau dossier pour valider les blocs de compétences que vous n'avez pas obtenus. L'accompagnement peut être mobilisé à nouveau.
- ▶ Opter pour un complément de formation et satisfaire les évaluations prévues par la formation.

LA V.A.E EN CHIFFRES :

Taux de validation totale
CERTIFICATION
DE NIVEAU 7

Expert.e en informatique
et système d'information

2021
100%
5 APPRENANTS
2020
100%
12 APPRENANTS

2019
92%
12 APPRENANTS
Moyenne d'âge
41 ans
SUR 5 ANS

Taux de validation totale
TITRE DE
NIVEAU 6

Concepteur.trice
Développeur.se d'Applications

2020
100%
1 APPRENANTS
2019
50%
2 APPRENANTS

Toutes nos statistiques sont disponibles sur notre site.